

RFP N° 006-2016-PNUD-BF : Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour mener une étude portant sur l'acquisition des images satellites et l'élaboration de cartographies de l'occupation des terres et des zones dégradées du corridor forestier de la boucle du Mouhoun et du bassin des zones humides de la mare d'Oursi, dans le cadre de la mise en place du SICOFORMO

Question/Reponses

Question 1 : *De la période de prise de vue des images*

Dans la compréhension des termes de référence (TdR), il est mentionné à la page 27 du grand point 6 du TdR : Périodes de prise de vue : Boucle du Mouhoun, octobre-novembre 2015 ; Sahel, septembre-octobre 2015.

Nous voudrions bien comprendre l'année 2015 y mentionnée alors que les images satellitaires RapidEye citées ci-dessus dans le même paragraphe datent de 2009/2010.

Réponse 1

L'année (2009/2010) mentionnée dans les termes de référence est une erreur. Il faut donc ignorer cet inscription;

b) les périodes de prise de vue des images exigées sont effectivement les suivantes: Boucle du Mouhoun, octobre-novembre 2015 ; Sahel, septembre-octobre 2015 ;

Question N°2 : *De la date limite de dépôt des soumissions*

Nous voudrions savoir si la date du lundi 12 septembre se coïncide avec le jour férié de la Tabaski (dimanche 11 septembre) sera-t-il possible de déposer l'offre technique?

Réponses N°2 :

La date limite de dépôt des offre a été prorogée par addendum N°1 du 8 /09/2016. La nouvelle date limite de dépôt est le 26 septembre 2016.

Question N°3 : *De la superficie de la zone*

Merci de nous confirmer que la superficie de la zone à cartographiée est de 32,543Km² et non pas de 52,543Km² comme indiqué dans la page 23 des TDRs.

Réponse N°3 :

De la superficie de la zone : la superficie de la zone est de 32543Km², soit : Boucle du Mouhoun : 18652 km² et Sahel : 13891 km². En générant les limites de la zone d'étude à partir des coordonnées UTM fournies dans les termes référence, les prestataires pourront également obtenir les superficies y relatives. En outre, les limites géographiques des deux zones concernées par l'étude (corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et du bassin des zones humides de la mare d'Oursi) figurant dans les termes de référence peuvent être mises à profit, dans le cadre de la couverture cartographique.

Question N°4 : *De l'indisponibilité des images de RapidEye pour la période considérée (2015) dans les archives*

Les périodes indiquées dans la page 27 des TDR, à savoir« Boucle du Mouhoun, octobre-novembre 2015 ; Sahel, septembre-octobre 2015 » ne sont pas disponibles dans les archives d'images de RapidEye sur l'entièreté de la zone d'intérêt, merci de reconfirmer ces dates.

Réponse N°4

Si cela était le cas, les prestataires pourraient recourir aux images de 2014, couvrant l'intégralité de la zone d'étude en respectant les autres caractéristiques exigées

13/09/2016